Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260407-DELIB20260404-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 11
- représentés : 0
- votants : 11
- abstention : 0

Date de convocation :
23/03/2026

Affichage de la liste des délibérations :
13/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, Maire.

Présents : TISON Paul, MAILLARD Laurent, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, LE MOY Muriel, MAILLARD Sophie, GRUGET Martin, MONBOUSSIN Laura, LEBRIN Margot, BONNET Romuald, DUPUIS Samuel.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : ∅
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/04/04 – LOCATION APPARTEMENT 15 RUE DES ANCIENNES HALLES

Les locataires de l'appartement du 15 rue des anciennes halles viennent de déposer leur préavis. Afin de chercher un nouveau locataire, monsieur le Maire propose de signer un mandat de location auprès de l'agence Guy Hoquet. Ce mandat est d'un montant de 554€ TTC pour le bailleur, soit la commune.
Afin de pouvoir le louer le plus vite, monsieur le maire propose aux élus de bien vouloir lui laisser le choix du locataire après une première sélection effectuée directement par l'agence immobilière.
Il est aussi possible de faire réaliser l'état des lieux de sortie de l'actuel locataire par l'agence Guy Hoquet. Le coût est de 126€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 11 POUR
0 ABSTENTIONS
0 CONTRE

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat de location sans exclusivité d'un montant de 554€ et tout autre document se rapportant à ce mandat.**
- **D'autoriser Monsieur le maire à faire appel à l'agence Guy Hoquet de Caulnes pour faire réaliser l'état des lieux de sortie de l'actuel locataire.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à choisir le locataire après une première sélection effectuée par l'agence Guy Hoquet. Le nom du locataire sera transmis aux élus lors du prochain conseil municipal.**

Nadège BOUGAULT,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor